

# SPECIAL - PIERRY -



BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES



## DANS CE NUMÉRO

L'ÉDITO DU MAIRE *Page 2*

HOMMAGE À JM BUFFET *Page 3*

BUDGET *Pages 4-5*

FÊTE FORAINE *Page 6*

TENNIS *Page 7*

PÉRISCOLAIRE-  
EXTRASCOLAIRE *Pages 8-11*

AMBROISIE *Pages 12*

FLEURISSEMENT *Page 13*

LE HÊTRE POURPRE *Page 14*

ASSOCIATIONS *Pages 15-18*

INFOS PRATIQUES *Pages 19-21*

INFOS AGGLO *Page 22*

EXPRESSION DE  
L'OPPOSITION *Page 23*

ÉTAT CIVIL  
CITOYENS VIGILANTS *Page 24*

NUMÉROS UTILES

# L'EDITO DU MAIRE



Chères Pierrytières, Chers Pierrytiers,

C'est toujours un plaisir de vous retrouver et d'ouvrir ensemble une nouvelle page de notre bulletin municipal. Un bulletin de printemps qui nous permettra de partager actualités et projets pour Pierry.

L'année 2022 nous apporte une réelle source d'espoir pour sortir définitivement de la pandémie et laisser derrière nous cette crise sanitaire. Hélas, c'est désormais la guerre qui est entrée dans notre quotidien, une guerre sur le vieux continent après tant d'années d'oubli.

Je tiens à saluer le travail accompli par notre ancien collègue, Jean-Marie Buffet, qui nous a quittés il y a quelques jours. Au sein de l'équipe municipale de 2008 à 2020, il avait à cœur de s'investir dans l'action sociale et tout mettre en œuvre pour le bien-être de nos aînés. Je renouvelle, en mon nom et celui de la municipalité, mes plus sincères condoléances à Bernadette, son épouse et à toute sa famille.

Par tradition, le bulletin d'Avril retrace la période d'élaboration budgétaire qui a été menée pendant ce début d'année pour permettre l'adoption du budget le 11 avril. Un budget qui ne prévoit aucune hausse des taux d'imposition. Une présentation vous en est faite dans les pages suivantes

Les travaux du stade municipal se poursuivent et d'autres sont en phase de modélisation. L'espace « Tennis » est au cœur de nos préoccupations pour apporter une note ludique et verte à cette liaison naturelle du village. D'autres sont également programmés dans nos écoles, sans oublier les espaces verts... et la voirie avec, dès cette année, la rue de la Marqueterie.

S'agissant des travaux d'entretien, la taille des tilleuls a été confiée à une entreprise paysagère, libérant nos personnels de cette tâche pour se consacrer à la réfection des allées du cimetière. Une grande partie a déjà été réalisée et nous poursuivrons cette action.

La nature se réveillant, les travaux de plantations ont repris avec l'aide des bénévoles que je tiens à saluer et remercier pour ce concours si précieux. D'autres suivront, comme chaque année, pour apporter couleurs et senteurs dans les rues de notre commune. Il nous faut aussi être innovants afin de varier les points fleuris et végétalisés.

Ainsi le rondpoint «Jules Lobet» a fait peau neuve au printemps. Les derniers travaux sur le végétal s'achèvent, symbolisant les quatre points cardinaux et l'olivier vient nous rappeler qu'il est l'arbre de la paix, une paix menacée en cette période.

Nos effectifs ont été renforcés avec l'arrivée de Madame MOINET qui assure les fonctions de cantinière et personnel technique d'entretien depuis le 24 mars. Un poste important car le nombre d'enfants à la restauration scolaire est élevé et nous attachons du prix à ce que le service rendu soit de grande qualité.

Nous poursuivons nos actions pour passer commandes et marchés de biens et travaux afin d'améliorer le cadre de vie au sein de notre village. Les conditions socio-économiques sont compliquées et les délais d'approvisionnement frisent parfois l'impensable...

Même si cela est difficile à admettre, il nous faudra conjuguer avec cet environnement complexe, tout en espérant un retour rapide à la stabilité politique et économique.

Aussi, je vous laisse découvrir cette nouvelle édition de notre bulletin et vous en souhaite une agréable lecture.

Bien cordialement

**Eric PLASSON, Maire**





### **Jean-Marie BUFFET**

Jean-Marie est né en 1951 et fut l'aîné de 4 garçons.

Il a grandi à Damery, au bord de la Marne, aimant la pêche, les bateaux et la chasse.

En 1974, il fit la connaissance de Bernadette et de leur union naquit Sophie dont il était très fier.

Puis Sophie épousa Kévin, « le meilleur des gendres », et la famille eut la joie d'accueillir 3 petits fils : Arthur, Oscar et Thomas.

Il est entré dans la fonction publique en 1973 et très investi dans son travail, il fut promu chevalier puis officier dans l'Ordre du Mérite Agricole en 2012.

De 2008 à 2020, il s'est engagé au service de la commune de Pierry, d'abord comme conseiller municipal délégué mais également en tant que Vice-Président du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de 2008 à 2015.

Retraité depuis 2014, il aimait s'occuper de son jardin parallèlement à ses autres activités. Malheureusement, il n'a pas pu profiter très longtemps de ce bonheur simple.

Les orientations budgétaires ont été retracées par le Monsieur le Maire lors du conseil municipal du 14 mars 2022. Les travaux ont été menés pour élaborer la maquette budgétaire en incluant les programmes les plus importants à conduire au cours de la mandature. La présentation a eu lieu, le 21 mars, en Commission des Finances dont tous les élus sont membres de droit afin de permettre le plus large débat et partage. A l'issue de cette réunion, même si la commission n'a pas vocation à adopter par un vote les propositions, toutes et tous ont validé unanimement les sujets évoqués.

Le 11 avril, le conseil municipal était appelé à adopter le budget 2022. L'opposition s'est abstenue lors du vote, ne souhaitant pas soutenir, cette fois, les propositions pourtant identiques à celles présentées en commission.

Le budget a été adopté par 11 voix favorables sur les 14 élus présents ou représentés, preuve d'une belle adhésion aux projets d'investir et d'améliorer notre cadre de vie, tout ceci sans augmentation des taux d'imposition.

BP 2022 – FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Intitulé	Montant	Chapitre	Intitulé	Montant
0.11	Charges générales	499 183,98	70	Produits d'exploitation	135 000,00
0.12	Charges de personnel	538 000,00	73	Fiscalité	1 435 469,00
0.14	Atténuation de produits	160 000,00	74	Dotations	268 690,00
65	Charges gestion	96 500,00	75	Revenus immobiliers	5 000,00
66	Charges financières	27 800,00	76	Produits financiers	5,00
68	Charges pour provisions	223,00	77	Produits exceptionnels	3 500,00
0.22	Dépenses imprévues	100 000,00	0.02	Report N-1	664 042,98
0.23	Autofinancement	1 100 000,00	0.13	Atténuations de charges	10 000,00
0.42	Opération d'ordre	0,00	0.42	Opérations d'ordre	0,00
	<b>Total Dépenses</b>	<b>2 521 706,98</b>		<b>Total Recettes</b>	<b>2 521 706,98</b>
BP 2022 – INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Intitulé	Montant	Chapitre	Intitulé	Montant
	Déficit	0,00		Excédent	713 666,73
	Reports en RAR Dép	991 000,00		Reports en RAR Rec	19 876,00
1641	Emprunts	150 850,00	1068	Affectation	257 457,27
275	Cautions		275	Cautions	
2042	Fonds de concours	0,00	10222	FCTVA	137 000,00
20	Immo incorporelles	84 000,00	10226	TAM	139 073,00
21	Immo corporelles	593 723,00	13251	Agglo	0,00
2313	Travaux Cellier Oudart	500 000,00	1328	Agence de l'Eau	52 500,00
2315	Travaux Voirie 2023-24	400 000,00	1328	FFF + ESPM	0,00
0.20	Dépenses imprévues	0,00	1641	Emprunt	300 000,00
			0.21	Autofinancement prévu	1 100 000,00
			0.24	Cession	
	<b>Total Dépenses</b>	<b>2 719 573,00</b>		<b>Total Recettes</b>	<b>2 719 573,00</b>

Notre fonctionnement doit prendre en compte des hausses de prix, tant pour l'énergie que pour l'ensemble des achats de biens et services. Nous avons également intégré dans la masse salariale les renforts en personnel qui sont nécessaires pour mener à bien, et dans des conditions optimales, les missions assurées par la commune. Le soutien au tissu associatif est maintenu au sein d'une enveloppe à répartir.

Notre souhait est également de pouvoir investir dans des équipements structurants et de limiter le recours à l'emprunt, sans hausse des taux de fiscalité.

L'espace « Tennis » sera aménagé avec une zone multi-sports et des accessoires ludiques pour permettre aux familles de profiter d'un jardin et d'activités pour petits et grands. Le site est vaste et devra être traité en prenant en compte les prescriptions relatives à l'accessibilité. L'enveloppe initiale est de 250K€.

Des travaux de rénovation sont au programme dans les écoles avec l'escalier et les classes de l'étage pour l'élémentaire et les fenêtres et portes pour la maternelle. Nous devons caler ces travaux en fonction des périodes de vacances scolaires et de la disponibilité des entreprises et ... des matériaux.

La cour entre les rues Jean Jaurès et Cazotte connaîtra quelques aménagements pour accueillir dans de meilleures conditions le stationnement des véhicules de parents d'élèves, sécuriser le site et améliorer l'accessibilité.

La Maison des Associations se verra dotée d'une isolation acoustique pour le confort des usagers et il en sera de même pour la salle du Centre de Loisirs.

L'Eglise nécessite aussi quelques soins car le plafond de la nef et quelques éléments de façade sont à reprendre, ainsi que des détails de couverture. Une réflexion est menée pour la mise en valeur des vitraux en y apportant une touche de lumière. L'aménagement du parvis sera également finalisé.

Les travaux au cimetière sont nécessaires pour l'accès rue de l'Egalité. Une enveloppe y est consacrée.

S'agissant de la voirie, la rue de la Marqueterie est inscrite au programme des travaux de réseau de la Communauté d'Agglomération et nous engagerons donc une réfection de cette rue à la suite. L'Agglo doit démarrer son programme dès le mois de juin ; celui de la commune lui emboîtera le pas.

En matière de voirie, une provision est faite à hauteur de 400K€ pour le programme 2023-2024 qui portera sur les rues non incluses dans le précédent programme. Cette réserve n'est qu'une partie du coût attendu de cette opération.

La voirie viticole est également concernée avec un crédit alloué de 40K€ mais également une dotation de 84K€ pour réaliser une étude sur l'hydraulique viticole et les préconisations de travaux à mener avec la constitution d'une association syndicale autorisée (ASA) des personnes concernées.

Dans le même esprit, une réserve de 500K€ est consacrée à la mise en valeur du Cellier du Frère Oudart pour valoriser ce patrimoine et le faire connaître : les domaines artistiques, culturels... sont au menu. Le projet portera sur l'intérieur du bâtiment ainsi que sur le jardin avec des ouvertures sur la rue pour permettre de mieux découvrir cet édifice.

Bien évidemment, nous poursuivrons nos acquisitions de matériels, mobiliers et outillages pour permettre aux services de fonctionner et de répondre aux attentes de toutes et tous.

Voici en quelques mots et chiffres ce que contient le budget de 2022. Un budget ambitieux et au profit de notre cadre de vie pour « Bien vivre à Pierry ».

Je reste, tout comme les adjoints, à votre disposition lors des permanences ou sur rendez-vous pour échanger avec vous et compléter votre information sur ce budget 2022.

A bientôt

**Eric PLASSON, Maire**

La municipalité est heureuse de vous annoncer que cette année aura lieu la fête patronale du

**samedi 11 juin au lundi 13 juin 2022**  
**sur le parking de l'Hors du Rû à Pierry.**

Découvrez le programme des festivités :

## Samedi

- Retraite aux flambeaux avec l'Harmonie de Magenta.  
Départ à 21h du lotissement "les Millésimes"  
(lampions fournis pour les enfants)
- Feu artificiel à 22h45
- Fête patronale au parking de l'Hors du Rû

## Dimanche

- Fête patronale au parking de l'Hors du Rû
- Animations pour les enfants de 14h à 18h

## Lundi

Fête patronale avec tickets offerts aux enfants par la municipalité

### BUVETTE SUR PLACE

Le détail de la manifestation sera disponible sur le site internet et panneau Pocket

**Christophe Dazy, Adjoint**







## Période 3

L'équipe d'animation a accueilli les enfants de 3 à 11 ans lors des mercredis récréatifs de janvier à début février 2022 autour du thème « Les Sciences ».

Les apprentis scientifiques ont réalisé des expériences, des jeux et des créations manuelles en lien avec l'espace, la chimie, l'environnement,... L'objectif était d'éveiller les enfants à la science sous différents aspects.

L'esprit de logique et les capacités d'observation des enfants ont été stimulés au cours d'un escape game (jeu d'équipe au cours duquel des énigmes sont à résoudre dans un temps imparti pour réussir à accomplir une mission) pour les plus de 6 ans et au cours d'une chasse au trésor pour les moins de 6 ans.

Des indices cachés étaient à chercher, des énigmes à déchiffrer, des réponses à des devinettes étaient à trouver, des mimes à réaliser. Les groupes d'enfants ont tous fait preuve de réflexion afin d'atteindre l'objectif : découvrir la sortie et le trésor.



L'équipe d'animation et Blandine VIÉ-FORBOTEUX, Adjointe





### Période 4

Lors des mercredis récréatifs de la période de fin février à mi-avril 2022, les enfants ont été invités à « Découvrir la Nature ». Les activités prévues étaient centrées autour de la sensibilisation à la faune et à la flore.

Les enfants ont ainsi pu réaliser des bricolages à partir d'éléments naturels, réaliser des savons, etc... Ils ont également profité d'un temps de jardinage et de temps de jeux en extérieur.

Mercredi 6 avril, les enfants ont eu le privilège de visiter le Jardin de la Presle à NANTEUIL-LA-FORÊT. Monsieur BROCHET, propriétaire et pépiniériste de ce joli domaine, nous y avait préparé une journée pleine de surprises.

Le matin, nous sommes partis à la découverte de la faune et de la flore et de notre environnement. Au cours de notre promenade, nous avons rencontré des moutons et des chevaux. Monsieur BROCHET nous a communiqué son savoir des plantes : nous avons vu des prunelliers, des saules...

L'après-midi était consacré à la visite du Jardin avec ses multiples facettes : découverte des arbres comme des noisetiers, des marronniers, des saules avec lesquels nous avons fabriqué des colliers. Nous avons pu aussi observer des ruches, puis visiter la cabane perchée dans les arbres avec son « immense » passerelle.

En fin de journée, Monsieur BROCHET nous a « défiés » de retrouver dans son jardin des feuilles simples et composées.

La journée fut très enrichissante. Les enfants ont apprécié d'être au grand air. Leur ressenti était positif : « c'était splendide », « on a adoré découvrir toutes ces plantes ».

Félicitations à toute l'équipe d'animation qui a permis de sensibiliser les enfants aux sciences et à la nature en proposant et en partageant d'agréables journées péda-go-ludiques !



L'équipe d'animation et Blandine VIÉ-FORBOTEUX, Adjointe





FÉVRIER 2022

L'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) a emmené les enfants au « Carnaval » au cours de la semaine du 7 au 11 février 2022. L'équipe d'animation a accueilli une trentaine de joyeux vacanciers, tous prêts à faire la fête.

Des activités bricolages (fabrication de masques, de clowns, de marionnettes,...), ainsi que des jeux sportifs et festifs ont permis aux enfants de passer une semaine divertissante. Un atelier d'ombres chinoises a également été proposé, et les enfants ont préparé un mini-spectacle.

Pour finir la semaine en beauté, le vendredi, les enfants sont venus déguisés et ont passé une après-midi carnavalesque !



L'équipe d'animation - Fanny COUSIN, Cyrille BUCHART, Élodie SAHRI, Mélanie LEROY, Sylvie COLLINET, Flavie et Hugo - a, une fois de plus, permis aux enfants de passer une semaine festive !

Nous remercions les agents des services techniques municipaux qui ont réalisé le beau décor pour le spectacle : un théâtre en palettes.

Nous remercions aussi, pour ses talents de couturière, Madame Geneviève PERCHAT qui a bénévolement réalisé les rideaux de ce théâtre.



L'équipe d'animation et Blandine VIÉ-FORBOTEAUX, Adjointe



AVRIL 2022

Le thème abordé en ALSH d'avril était « **Les animaux de la ferme** ». Des activités créatives et ludiques ont été proposées tout au long de la semaine aux soigneurs en herbe !

## Visite à la Ferme

Mercredi 13 avril 2022, les enfants, avec l'équipe d'animation, sont partis visiter la Ferme de l'Ancien Château de VARISCOURT dans l'Aisne. Au programme : fabrication de pain ainsi que découverte des animaux de la ferme et de notre environnement.

Première activité : fabrication du pain

Observation d'un épi de blé, battage du blé puis réduction des grains (grâce à un mortier et un pilon) afin d'obtenir de la farine.

Création d'une pâte à pain que les enfants ont conçue eux-mêmes. Repos de cette dernière afin de la façonner et la cuire. Les enfants ont adoré « mettre les mains à la pâte ».



## Deuxième activité : les animaux

Dans la ferme de VARISCOURT, il y a plein d'animaux : des lapins, des cochons nains, des cailles, des dindons, des oies, des chèvres, des moutons et des chevaux.

En fin de journée, nous avons fait un petit jeu : reconnaître les cris des animaux que nous venions de découvrir.

Nous avons aussi fait la connaissance des animaux que nous trouvons dans nos plaines comme le renard, le blaireau, le faisan, le sanglier, la perdrix ainsi que les cris qu'ils communiquent leurs cris.

C'était une belle journée très enrichissante et très satisfaisante comme certains enfants ont su l'exprimer.

Rendez-vous est pris pour d'autres joyeux moments au cours du prochain ALSH qui aura lieu au mois de juillet.



Pour tous renseignements et/ou inscriptions pour les prochains mercredis récréatifs et accueils de loisirs sans hébergement durant les vacances scolaires, contacter le secrétariat de Mairie au 03.26.54.03.15 ou par mail : [urbanisme.pierry@orange.fr](mailto:urbanisme.pierry@orange.fr) .

L'équipe d'animation et Blandine VIÉ-FORBOTEAUX, Adjointe

## AMBROISIE

Je vous avais parlé, dans le bulletin de l'automne dernier, de la lutte contre l'ambroisie dont le pollen peut provoquer des réactions allergiques importantes.

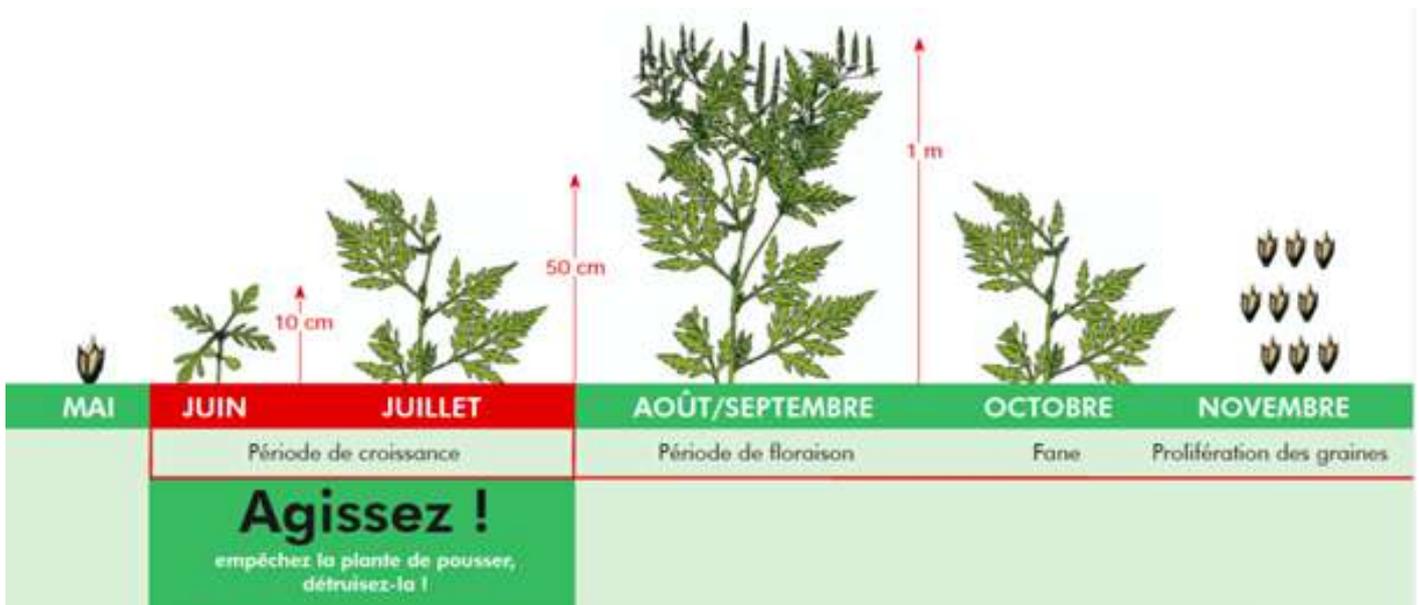
Dans le cadre de cette lutte, **FREDON GRAND EST** communique:

L'hiver est une période difficile pour les oiseaux du jardin qui souffrent d'une alimentation moins abondante qu'en été. C'est la période durant laquelle beaucoup d'entre nous décident de les nourrir avec des mélanges de graines... dont certaines peuvent, malheureusement, contenir des graines d'ambroisie.

En effet, l'ambroisie est de la même famille que les tournesols, c'est pourquoi il arrive fréquemment que des graines d'ambroisie soient récoltées en même temps que celles de tournesol qui composent très souvent les mélanges de graines pour oiseaux.

**Il faut donc être vigilant et surveiller, dès le printemps, si des plants d'ambroisie ne poussent pas à proximité de la mangeoire.**

Françoise SOL, Adjointe



## FLEURISSEMENT DE PIERRY

Comme vous avez pu le constater, le Rond-Point à l'entrée de la rue Jules Lobet a fait peau neuve. Nous avons voulu faire un clin d'œil à notre position d'entrée sud des « Coteaux Sud d'Épernay » en y plantant des végétaux méridionaux : oliviers, lavandes, ... L'arrosage intégré a été réparé. Il soulagera les employés municipaux et permettra une sérieuse économie d'eau puisqu'il pourra fonctionner pendant la nuit. De plus, un éclairage LED permettra de mettre en valeur certains éléments du site.



Les bordures du trottoir de la rue Pasteur, le massif de la place Henri Leblanc et les chicanes de la rue Léon Bourgeois vont fleurir, eux aussi, cet été.



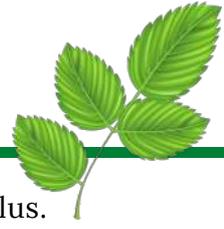
Ces nouvelles plantations ont eu lieu fin avril et celles des bacs qui décorent le village se dérouleront dans la deuxième quinzaine de mai.

**Toutes les personnes ayant envie de participer à l'embellissement de notre village peuvent rejoindre le groupe fleurissement qui œuvre déjà depuis quelques années dans une belle ambiance.**

**Il suffit qu'elles se fassent connaître au secrétariat de Mairie au 03 26 54 03 15.**

**Françoise SOL, Adjointe**

## LE HÊTRE POURPRE À L'HORS DU RÔ



L'état du pied de ce hêtre, ne vous a pas échappé, et à la municipalité non plus.

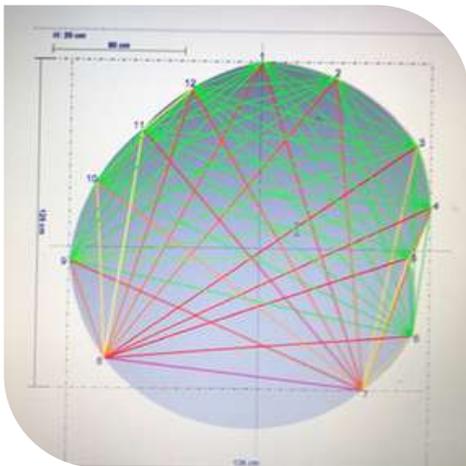
La question du devenir de cet arbre centenaire s'est posée entre l'abattage et le soin à lui apporter. Il a été décidé, en bureau de Maire et Adjoint, d'avoir recours à un expert arboricole, expert forestier agréé, afin de poser un diagnostic sanitaire sur ce Hêtre.

Deux examens ont été réalisés :

- La Tomographie : il s'agit de la pose de capteurs qui enregistrent la vitesse de propagation d'ondes à travers le tronc de façon à produire une cartographie de la résistance de l'arbre. Cet examen a permis de voir que le cœur du hêtre n'est pas affecté. En effet, au-delà de la ligne 6 - 9 les lignes vertes indiquent que le bois est sain
- La Résistographie : elle consiste, à l'aide d'une mèche fine et longue, à sonder la dureté du bois et à rechercher d'éventuelles cavités.

Ces deux examens confirment que le bois est sain et en bon état, la partie nécrosée étant de l'ordre de 25 %.

En conclusion, cet arbre a encore un potentiel de vie, de 10 à 20 ans à condition de lui prodiguer des soins.



Le premier soin est la réduction de la couronne en diamètre et en hauteur de manière à faire baisser l'exposition à l'effet levier du vent.

Un dépôt de broyat bois autour du tronc (mulchage) a été réalisé pour reconstituer l'environnement de la forêt de façon à mieux nourrir le système racinaire.

Des injections en traitement biologique ont été réalisées pour revivifier la symbiose racinaire.

D'après l'expert, la littérature spécialisée montre que de tels soins ont pu prolonger des sujets plus lourdement atteints pendant plus de quinze années.



**Gérard TRIBOY, Adjoint**



## ENTENTE SPORTIVE DES COTEAUX SUD

L'école de football accueille les enfants à partir de 5 ans.

Cette année nos U14 ont fini premier de leur championnat en première phase D2 et font leur 2ème phase en District 1. Ils viennent de se qualifier pour les quarts de finale de la coupe PLANTE ELEC U14.

Nos seniors, actuellement en D3, sont pour l'instant 1er du groupe B avec 11 victoires et 1 défaite avec la meilleure attaque et la meilleure défense... Nous espérons monter en D2 (1er série promotion) et profiter de nos nouvelles belles infrastructures à Pierry. Ils sont aussi toujours engagés dans 2 coupes : la coupe PROMO CLUB où ils arrivent en quart de finale, et qualifiés pour la demi-finale pour la prestigieuse coupe CHAUVIN LESOEURS. Ils mettront en pratique tout ce qu'ils ont acquis depuis plusieurs années auprès de leurs éducateurs pour toucher la finale, finale qui sera jouée cette année au Stade de Reims à Delaune. Une motivation supplémentaire !

En espérant vous voir nombreux pour supporter nos équipes et ces gamins de nos villages, jusqu'au bout du championnat.

### L'entente Sportive des Coteaux Sud (PIERRY - MOUSSY - CHAVOT-COURCOURT)





## LES SARMENTS ARGENTÉS DE PIERRY

Après plusieurs interruptions successives entraînées par la situation sanitaire et les mesures gouvernementales, l'association vient de reprendre ses activités en février et détenir son assemblée générale annuelle 2022, le 7 mars dernier, à la salle des fêtes de Pierry, après le repas au restaurant organisé pour la fête des mamies, au grand plaisir de ses adhérents, heureux de se voir à nouveau.

S'agissant du programme pour l'année 2022, sont prévus entre autres :

- Un déplacement en baie de Somme – petit train (80)
- Un cabaret transformiste (51)
- Une journée libre à Fécamp et ses environs
- Une sortie de deux jours à Morteau (39)
- La fête de la mirabelle à Metz (57)
- Une journée à la ferme des Michettes (02)
- Avant de terminer l'année par un repas beaujolais / tombola
- Et une nouvelle sortie au cabaret transformiste de Nesles (80)

Par ailleurs, un grand voyage d'une semaine en octobre est toujours à l'étude à la condition expresse d'avoir un minimum de participants.

Pour tout renseignement, contacter :

- le Président, Joël Lalin au 06 10 20 79 87
- la Trésorière, Joëlle Pertois au 07 85 70 24 34



**Le Président, Joël LALIN,  
et les membres du bureau**



## LES LOISIRS DE L'ÂGE D'OR

La réouverture du club a été un franc succès , nous avons enregistré de nombreuses inscriptions lors de l'assemblée générale qui s'est tenue le 16 mars dernier.

Le club du mercredi a trouvé son rythme de croisière et la salle se remplit chaque semaine dans une ambiance très joyeuse.

Nous avons prévu quelques activités et sorties pour cette année :

- Fin mai aura lieu une sortie aux grottes de Hans.
- Le 2 juillet nous organisons notre pique-nique annuel au stade de foot de Pierry ,le dernier datant de 2019.
- Nous attendons d'autres dates en prévision d'autres sorties.
- Début décembre sera organisé un repas sur le thème "Années 80" où les adhérents et non adhérents sont conviés pour danser jusqu'au bout de la nuit...

J'invite toutes les personnes de tous âges à venir nous rejoindre afin de profiter de cette ambiance joyeuse et conviviale.

**Le Président, Bruno DELIÈRE,  
et les membres du bureau**



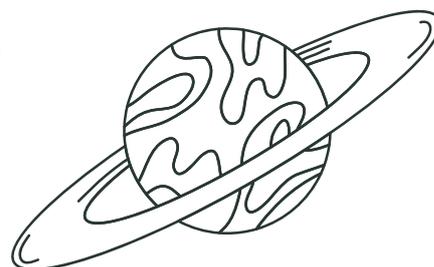
**La Fête des  
Grands  
Mères**





Les Jeunes d'Eratosthène

## ÉRATOSTHÈNE



Le club d'astronomie Eratosthène est un club de passionnés d'astronomie mais nul besoin d'être un expert pour y adhérer. Il suffit d'avoir envie de découvrir tout ce que le ciel nous offre comme merveilles : la lune, les étoiles, les constellations, les planètes, les galaxies....et bien d'autres choses, toutes plus surprenantes les unes que les autres.

Du matériel d'astronomie (jumelles, lunettes, télescopes, PST, etc...) est à la disposition des membres pour les observations.

En complément aux réunions, le club organise différentes manifestations telles que la nuit des étoiles, des balades astronomiques ainsi que des conférences ou des expositions régulières.

Au programme des séances pour adultes: cours théoriques et sorties aux environs d'Epernay quand le temps s'y prête pour observer la lune, les planètes et le ciel profond (galaxies, nébuleuses ...)

Le club jeunes est actuellement suspendu, faute d'inscriptions.

Les séances pour les 8 - 13 ans ont lieu dans une salle de la mairie de Pierry, rue Cazotte, un mercredi par mois de 14h30 à 16h.

Le programme est défini avec les enfants, suivant leurs connaissances et leurs souhaits. Des sorties d'observations sont prévues pour les familiariser avec le ciel et les télescopes.

Une sortie au planétarium de Reims clôture l'année.

Les plus de 13 ans ont rendez-vous le samedi après-midi, un samedi par mois de 14h30 à 16h

**La Nuit Des Étoiles** : Cette manifestation est gratuite.

La pluie d'étoiles filantes des Perséides se tient, cette année, dans la nuit du vendredi 12 au samedi 13 août 2022. Lors de cette nuit exceptionnelle, une centaine d'étoiles filantes sera visible après 22 heures, au coucher du soleil.

Les planètes Jupiter et Saturne pourront être observées aussi.

Pour tout renseignement ou inscription vous pouvez nous joindre

par mail : [association.eratosthene@orange.fr](mailto:association.eratosthene@orange.fr)

par téléphone: 03 26 58 34 68

par courrier: Association Eratosthène, déposé en mairie.

Notre site : <http://www.eratosthene.org>





### Agence Postale Communale

Lundi au vendredi  
de 9H00/12H15

Téléphone :  
03 26 56 30 61

**La boîte aux lettres se trouve  
rue Cazotte, à côté du Chai.**

Levées du courrier:  
12h du lundi au samedi

Heure Limite de dépôts pour un  
départ le jour même:



### Passeport biométrique et carte nationale d'identité

A établir dans les mairies  
équipées de station  
d'enregistrement des données  
personnelles (EPERNAY, Place  
Bernard Stasi ou BLANCS  
COTEAUX)

### Urbanisme

Dossier à retirer auprès du  
secrétariat de mairie

### Élections

Inscriptions possibles toute l'année  
sur  
service-public.fr



### Journées Ramassage Déchets

Lundi Matin :  
déchets ménagers/ déchets BIO

Jeudi Matin :  
En alternance  
sac jaune ou bleu

### Ouverture secrétariat Mairie

Du lundi au Vendredi  
de 9h à 12H

et l'après-midi sur RDV  
au 03 26 54 03 15

Fermé Mercredi Après-midi

**La prochaine distribution des  
sacs de tri aura lieu à la salle des  
fêtes le jeudi 5 mai 2022 de 8h à  
12h et de 17h à 19h.**



## LE RECENSEMENT CITOYEN A 16 ANS

Tout jeune français venant de fêter ses 16 ans doit se faire recenser dans les 3 mois suivant son anniversaire. Le recensement permet à l'administration de le convoquer pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC). Il entraîne également une inscription automatique sur les listes électorales dès 18 ans.

### Quand se faire recenser ?

La période de recensement varie selon la situation des jeunes :

- Les jeunes français de naissance doivent se faire recenser entre le jour de leurs 16 ans et le dernier jour du 3ème mois qui suit celui de l'anniversaire.
- Les jeunes devenus français entre 16 et 25 ans doivent se faire recenser dans le mois suivant l'acquisition de la nationalité française.
- Les jeunes qui disposent de la faculté de décliner la nationalité française mais ne l'ont pas exercé avant 19 ans, doivent se faire recenser dans le mois qui suit leurs 19 ans.

### Où et comment se faire recenser ?

La démarche est effectuée à la Mairie. Il suffit de s'y présenter, muni d'une pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport) et du livret de famille à jour.

Lors du recensement, les informations collectées sont les suivantes :

- le nom (nom de famille et éventuellement nom d'usage), les prénoms, la date et le lieu de naissance. Il en est de même pour les parents.
- l'adresse de son domicile,
- la situation familiale, scolaire, universitaire ou professionnelle.

### Attestation de recensement :

À la suite du recensement, la mairie délivre une attestation de recensement.

### Défaut de recensement :

En cas d'absence de recensement, l'irrégularité est sanctionnée par le fait :

- de ne pas pouvoir participer à la JDC et en conséquence, de ne pouvoir passer aucun concours ou examens d'État avant l'âge de 25 ans,
- de ne pas être inscrit sur les listes électorales dès 18 ans.

## LES RÈGLES DE BON VOISINAGE

**Règles de stationnement :** Depuis le 30 juin 2015, les arrêts et stationnements gênants sur les passages piétons, les trottoirs ou les pistes cyclables sont des stationnements très gênants avec une amende à 135€. Liste des stationnements très gênants sur l'article R417-11 du Code de la route.

**Brûlage de déchets verts :** La personne qui brûle des déchets verts peut avoir à payer une amende de 450 € maximum. Si vous êtes incommodé par les odeurs, vous pouvez par ailleurs engager la responsabilité de votre voisin pour nuisances olfactives.

### UNE DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX (DP)

est une autorisation d'urbanisme qui peut être exigée pour des travaux non soumis à permis de construire. Elle peut être obligatoire pour l'extension d'un bâtiment existant, des travaux modifiant l'aspect extérieur, des constructions nouvelles ou le changement de destination d'un bâtiment.

La DP permet à la mairie de vérifier que vous respectez les règles d'urbanisme en vigueur.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17578>.

### NOUVEAUX ARRIVANTS À PIERRY

Vous venez d'arriver dans notre commune, faites-vous connaître auprès de la Mairie qui vous indiquera les démarches à effectuer auprès des personnes et des organismes dont vous utilisez les services ou qui gèrent des dossiers vous concernant et pour vous inscrire sur la liste électorale.

Tel Mairie : 03 26 54 03 15.

Et retrouvez l'ensemble des services en ligne (demande de poubelles, demande d'ouverture ou fermeture de compteur, internet...) sur <https://www.epernay-agglo.fr/services-en-ligne>

### PERMANENCES MAIRE ET ADJOINTS

Nous constatons certaines remarques et questions de Pierrytiers sur les réseaux sociaux. Ce n'est pas sur ces canaux que la Municipalité peut vous répondre.

Il a été souhaité par les habitants de notre village, une permanence d'élus.

Celle-ci existe **les lundi et jeudi de 17h à 19h sur rendez vous**.

Nous voulons rappeler ici que ces permanences sont toujours actives.

Merci de votre participation

### INSCRIPTIONS SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES

Pour toute nouvelle inscription d'enfants dans les écoles de Pierry et à la cantine, les parents sont invités à contacter **le secrétariat de Mairie au 03.26.54.03.15**.

À noter que les parents dont les enfants sont déjà scolarisés dans l'une des écoles n'ont pas de demande d'inscription à formuler. Pour les enfants entrant en École Élémentaire et déjà scolarisés en École Maternelle, les inscriptions se font automatiquement entre les deux établissements.

Le Périscolaire est ouvert tous les jours avant et après l'école, mais aussi les mercredis, pour les enfants de 3 à 11 ans.

Les Mercredis Récréatifs peuvent accueillir tous les enfants de Pierry ou des environs de 7h30 à 18h30. L'équipe d'animation propose des activités variées en rapport avec divers thèmes tels que l'art, la culture, le sport, la nature, ...

Les inscriptions s'effectuent soit pour tous les mercredis d'une période scolaire entre deux vacances, soit de façon ponctuelle.

Pour tous renseignements, contacter

**le 06.83.15.22.78**

**ou par mail [periscolairepierry51@gmail.com](mailto:periscolairepierry51@gmail.com)**

**La commune a été plusieurs fois alertée sur des incivilités commises dans le village. Nous tenons à vous informer sur ce que dit la loi sur le dépôt sauvage de tous types de déchets.**

Le dépôt sauvage de déchets est interdit depuis la loi du 15 juillet 1975. C'est le code de l'environnement qui définit le déchet de la manière suivante : « toute substance ou tout objet, ou plus généralement tout bien meuble, dont le détenteur se défait ou a l'intention ou l'obligation de se défaire ». Le détenteur de déchet est défini comme la personne qui se trouve en possession des déchets et est responsable de la gestion de ses déchets. L'article L. 541-3 du code de l'environnement confère au maire et au préfet le pouvoir de police pour assurer l'élimination des déchets et lutter contre les dépôts sauvages.

Différentes sanctions sont prévues selon le type de déchet et la manière dont on l'a sauvagement déposé. Le non-respect des modalités de collecte des déchets (contenant, tri, jour, ...) est sanctionné par une amende de 2ème classe, soit 35 € qui peut s'élever jusqu'à 75 € si elle n'est pas payée dans les 45 jours suivants et jusqu'à 150 € en cas de faute de paiement.

Des débris abandonnés ou des ordures déversées n'importe où sont passibles d'une contravention de 3ème classe (amende forfaitaire de 68 € ou 180 € en cas de retard).

Un dépôt sauvage réalisé à l'aide d'un véhicule entraîne une contravention de 5ème classe, soit jusqu'à 1 500 € d'amende. Enfin, une entreprise qui pratique le dépôt sauvage risque 75 000 € d'amende.



### **QUE FAIRE CONTRE LE DÉPÔT SAUVAGE ?**

Propriétaires, attention à vos terrains privés !

Dans le cas d'un dépôt sauvage sur un terrain privé, le maire peut mettre en demeure le producteur de déchets ou le détenteur de ces derniers. Si le coupable n'a pas été identifié, le propriétaire doit prendre à sa charge les frais d'enlèvement des déchets. Le propriétaire peut parvenir à s'exonérer de cette obligation s'il peut prouver qu'il est étranger à ce dépôt sauvage et qu'il ne l'a ni permis ni facilité. Pour éviter tout ennui, un propriétaire qui constate un dépôt sauvage de déchets sur son terrain privé a tout intérêt à prévenir les autorités, et à avoir anticipé et installé des dispositifs pour éviter ce dépôt sauvage. Dans ce cas, le maire ne peut pas demander au propriétaire de prendre à sa charge les frais d'enlèvement des déchets.

### **QUI CONTACTER EN CAS DE DÉPÔT SAUVAGE ?**

Si vous constatez un cas de dépôt sauvage près de votre lieu de résidence, vous pouvez contacter le maire qui dispose de pouvoirs de police. Le maire peut mettre en application les dispositions du code de l'environnement pour lutter contre les dépôts sauvages. L'inaction de la mairie est une faute lourde. Le préfet peut également intervenir et mettre en demeure le maire de la commune dans le cas où ce dernier n'interviendrait pas.

Hôtel de Communauté  
 Place du 13e R.G. - BP 80526 - 51331 Epernay Cedex  
 Tél. 03 26 56 47 10, Fax : 03 26 56 47 85  
 Ouvert du lundi au vendredi : 8h30 - 12h15 et 13h45 - 17h00

## NOUVEL ARRÊT "SAINT VINCENT" SUR LA LIGNE A



**A TITRE EXPERIMENTAL**  
 du 2 mai 2022 jusqu'au 31 décembre 2022  
 Un nouvel arrêt «Saint-Vincent» à Epernay permettra  
 aux usagers de se rendre à la clinique Saint-Vincent.

**A**

- Saint-Vincent
- Gare routière **SKZ**
- Léon Bourgeois
- Hugues Plomb ➔
- Hôpital **H**
- Le Point du Jour **L**
- Cuis Mairie
- Cramant Place du Puisard
- Avize Eglise
- Avize Château Desbordes
- Avize Saint-Exupéry
- Oger Oger
- Le Mesnil-sur-Oger Le Mesnil
- Le Mesnil-sur-Oger Mairie
- Vertus Bammental
- Vertus République
- Vertus Maison de la Santé

Inscription et réservation : 03 26 55 55 50

NOUVEAUTÉ

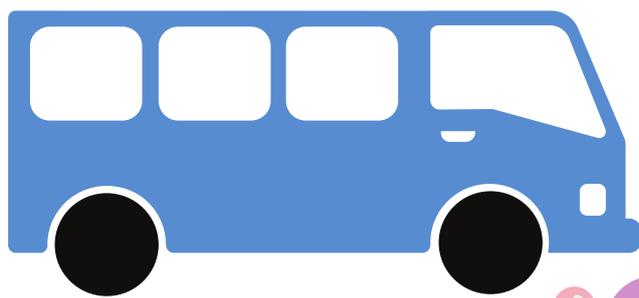
LIGNE <b>A</b> TRANSPORT À LA DEMANDE		
Vertus ▶ Le Mesnil-sur-Oger ▶ Oger ▶ Avize ▶ Cramant ▶ Cuis ▶ Epernay		
● Vertus Maison de la santé	08:08	13:38
● Vertus République	08:09	13:39
● Vertus Bammental	08:10	13:40
● Le Mesnil-sur-Oger Mairie	08:20	13:50
● Le Mesnil-sur-Oger Le Mesnil	08:22	13:52
● Oger Oger	08:25	13:55
● Avize Saint-Exupéry	08:30	14:00
● Avize Château Desbordes	08:32	14:02
● Avize Eglise	08:33	14:03
● Cramant Place du Puisard	08:35	14:05
● Cuis Mairie	08:38	14:08
● Le Point du Jour	08:44	14:14
● Hôpital	08:46	14:16
● Hugues Plomb	08:48	14:18
● Léon Bourgeois	08:49	14:19
● Gare routière	08:50	14:20
● <b>Saint Vincent</b>	08:53	14:23

Epernay ▶ Cuis ▶ Cramant ▶ Avize ▶ Oger ▶ Le Mesnil-sur-Oger ▶ Vertus		
● <b>Saint Vincent</b>	11:37	17:37
● Gare routière	11:40	17:40
● Léon Bourgeois	11:41	17:41
● Hugues Plomb	11:42	17:42
● Hôpital	11:44	17:44
● Le Point du Jour	11:46	17:46
● Cuis Mairie	11:52	17:52
● Cramant Place du Puisard	11:55	17:55
● Avize Eglise	11:57	17:57
● Avize Château Desbordes	11:58	17:58
● Avize Saint-Exupéry	12:00	18:00
● Oger Oger	12:05	18:05
● Le Mesnil-sur-Oger Le Mesnil	12:10	18:10
● Le Mesnil-sur-Oger Mairie	12:12	18:12
● Vertus Bammental	12:20	18:20
● Vertus République	12:21	18:21
● Vertus Maison de la Santé	12:22	18:22

Horaires valables toute l'année,  
 du lundi au samedi et hors jours fériés.

PLUS D'INFOS : [WWW.MOUVEOBUS.FR](http://WWW.MOUVEOBUS.FR)



Chères Pierrytières, chers Pierrytiers,

Il y a un an nous écrivions « Le printemps est arrivé avec ses rayons de soleil, la nature s'éveille, les oiseaux chantent...et les journées rallongent. Oui mais voilà, un ennemi invisible appelé Covid19 nous pourrit la vie... ».

Un an après nous constatons que la nature est toujours aussi merveilleuse, que la Covid semble moins dangereuse, mais que l'être humain est toujours aussi imprévisible avec sa soif du pouvoir ou d'inimitié qui peut malheureusement le rendre fou.

Et pourtant, la recette du bien vivre se résume en quelques mots : aimer, partager, communiquer, respecter autrui, autant de vertus qui représentent la force de notre groupe.

Nous souhaitions évoquer sur cette page le budget 2022. Malheureusement nous ne pouvons pas. En effet nous devons rendre notre copie pour le 10 de ce mois alors que le conseil se déroule le 11... Mais nous ne manquerons d'y revenir en détail lors du prochain bulletin.

Suite à la parution du dernier bulletin, nous aurions pu aussi répondre à la réponse de Monsieur Le Maire. Nous ne le ferons pas, nous ne souhaitons pas polémiquer et préférons parler de l'avenir plutôt que du passé et participer activement à la vie communale... à condition que nous en ayons les moyens.

Nous le répétons, nous ne sommes pas dans une opposition aveugle, nous souhaitons être dans la construction et vous représenter ...

Si seulement le mot opposition pouvait être remplacé par libre expression.

Les élus de la liste « Unis pour Pierry »

**Jean-Louis Richard – Éric Lavy – Alain Gallois**

**Naissance**

Mathis CREVY le 8 janvier 2022  
 Thomas MOUY le 21 mars 2022  
 Ambre BACON le 6 avril 2022

**Décès**

Madame Micheline LALLEMENT née PICART  
 le 28 décembre 2021  
 Monsieur Jean-Marie BUFFET le 2 avril 2022

**PARTICIPATION CITOYENNE**

Dans l'article sur la participation citoyenne du bulletin de janvier, nous vous disions que « des citoyens vigilants pourront se présenter à vous à partir du mois de mars ».

La mise en place de cette action a été plus longue que prévu et, si l'adresse mail [pcitoyenne.pierry@gmail.com](mailto:pcitoyenne.pierry@gmail.com) est bien à votre disposition, les cartes de chacun viennent seulement de nous parvenir.

Les citoyens vigilants vont donc pouvoir se faire connaître mais sans obligation pour eux de se présenter à vous si vous êtes absent.

Vous pourrez alors signaler au "responsable" de votre quartier les faits qui ont attiré votre attention et que vous considérez comme devant être portés à la connaissance de la Police Nationale **afin de préserver la sécurité des personnes et des biens.**

**Françoise SOL, Adjointe**

Numéros courts en cas d'urgence  
 joignables gratuitement 24h/24h :

15 : SAMU

17 : Police

18 : Pompiers

112 : Urgence européen

114 : Personnes sourdes ou malentendantes  
 (sms/fax uniquement)

115 : Accueil sans abri

119 : Allo enfance maltraitée

3237 : Pharmacies de garde

3624 : SOS Médecin

3977 : Contre maltraitance personnes âgées

3919 : Violences conjugales (Victimes et  
 témoins)

03.26.56.96.60 Police d'Epernay

Plateforme nationale d'appui médico-  
 psychologique pour tous les professionnels  
 de santé : 0800 73 09 58 (n° vert)

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : ERIC PLASSON

Les articles publiés sont sous la responsabilité de leurs auteurs : soit le signataire,  
 soit le Président de l'association

Bulletin Municipal

PIERRY B N°ISSN 1293 2698

DÉPÔT LÉGAL EN DATE DU 22 Juillet 2008

EDITEUR ET IMPRIMEUR Mairie de Pierry -51530